

Maison de la justice et du droit

La Maison de la justice et du droit propose des permanences d'information et des consultations juridiques gratuites et ouvertes à tous afin que chacun puisse mieux connaître et faire valoir ses droits.

Quelles missions ?

La maison de la justice et du droit (MJD) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de justice ouvert à tous.

Elle propose des permanences gratuites d'information et des consultations juridiques ouvertes à tous afin que chacun puisse mieux connaître – et faire valoir – ses droits. Elle intervient également dans le domaine de la prévention et du traitement de la petite délinquance en favorisant le règlement amiable des conflits.

Implantés progressivement depuis les années 1990, les MJD ont été créés afin d'assurer une présence judiciaire de proximité au service de tous. Celle de NovaDémon-Pontoise est la plus ancienne de France, fruit d'un partenariat entre le ministère de la Justice, la Communauté d'agglomération et la ville de NovaDémon.

Contact

Maison de la justice et du droit

- [12 place des Institutions 95 800 NOVADÉMO \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#)
- [01 30 38 45 15](#)
- Lundi au vendredi 9h à 12h30 – 13h30 à 18h / Samedi 9h à 12h